



# Comment choisir son PER selon son profil d'investisseur : profil dynamique, équilibré·e ou prudent·e ?

 13/05/2025

## Le PER en quelques mots bref

Le [PER](#) est un produit d'épargne à long terme pensé pour la retraite. Il permet d'épargner tout au long de votre vie active, pour ensuite bénéficier d'un capital ou d'une rente au moment du départ à la retraite. Depuis la loi Pacte de 2019, il en existe [trois grandes variantes](#), chacune remplaçant un ou plusieurs dispositifs antérieurs.

- PER individuel (PERIN) : accessible à tous, il remplace les anciens contrats PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire) et Madelin (destiné aux travailleurs non-salarié-es). Ce PER peut être ouvert indépendamment de l'activité professionnelle et permet de verser librement, à votre rythme.
- PER collectif (ou PER d'entreprise collectif) : proposé par l'employeur, il prend le relais du PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif). Il est généralement facultatif et permet de bénéficier de versements volontaires, intéressement, participation ou abondement de l'entreprise.

- PER obligatoire (ou PER d'entreprise obligatoire) : il remplace les articles 83 et est obligatoire pour les catégories de salarié-es concerné-es.

Le gros atout de ce nouveau PER, c'est la [déduction fiscale](#) des versements volontaires : les sommes versées sur un PER peuvent être déduites de votre revenu imposable (dans [certaines limites](#)). Concrètement, vous payez moins d'impôts aujourd'hui, en échange d'une épargne bloquée jusqu'à la retraite (hors cas de [déblocage anticipé](#)).

## Quels supports d'investissement possibles dans un PER ?

Une fois votre PER ouvert, vous devez décider où investir votre épargne. Et c'est là que deux grandes familles de supports entrent en jeu, chacune avec son propre niveau de risque et de rendement potentiel.

- Les fonds en euros : ce sont les supports les plus sécurisés. Le capital que vous y placez est garanti par l'assureur, ce qui signifie que vous ne pouvez pas perdre d'argent (hors frais). En contrepartie, les rendements sont plus modestes : généralement entre 1% et 2,5% brut selon les contrats et les années.
- Les unités de compte (UC) : contrairement aux fonds en euros, les unités de compte ne garantissent pas le capital investi. Mais elles offrent un potentiel de rendement beaucoup plus élevé à long terme. Les UC sont très diversifiées : des actions (entreprises cotées), des obligations (titres de créance), des fonds immobiliers (SCPI, OPCI), des ETF (trackers répliquant un indice boursier) ou encore des fonds thématiques (tech, santé, climat...).

Pour gérer vos investissements dans un PER, là aussi vous avez deux options selon votre niveau d'implication et vos connaissances financières :

- soit vous optez pour la gestion libre et vous choisissez vous-même les supports selon votre profil,
- soit vous choisissez la gestion pilotée (gestion par défaut), où un-e professionnel-le adapte votre portefeuille à votre situation.

La première offre plus de liberté, la seconde plus de simplicité. Dans les deux cas, définir votre profil investisseur-e en amont est essentiel.

## Définir son profil investisseur : une étape-clé

Le profil investisseur, c'est le reflet de votre relation au risque et de votre capacité à encaisser les hauts et les bas des

marchés. Il est essentiel pour piloter efficacement votre PER.

Pour bien cerner le vôtre, il y a plusieurs éléments fondamentaux à prendre en compte :

- Vos objectifs financiers : cherchez-vous avant tout à sécuriser un capital, ou à le faire fructifier au maximum ?
- Votre horizon de placement : plus vous êtes loin de la retraite, plus vous pouvez accepter la volatilité des marchés.
- Votre situation financière actuelle : niveau de revenus, d'endettement, de patrimoine... autant de facteurs qui influencent votre capacité à prendre des risques.
- Votre tolérance au risque : psychologiquement, comment vivez-vous les pertes temporaires ?

Ces éléments permettent d'établir une stratégie PER dynamique, équilibrée ou prudente.

## Les profils d'investisseur-e : une base pour orienter votre stratégie PER

Pour vous aider à choisir les bons supports d'investissement, les gestionnaires de PER s'appuient généralement sur 3 grands profils d'investisseur-e. Ces profils permettent d'adapter automatiquement votre allocation d'actifs PER à votre niveau de tolérance au risque.



*Bon à savoir : certains contrats ou conseillers peuvent proposer des profils plus fins (comme "prudent", "offensif", etc.), pour coller au plus près de votre situation.*

Regardons les 3 principaux plus en détail :

### 1 - Le profil prudent-e

- L'objectif : préserver le capital, limiter les fluctuations. La tolérance au risque est faible.
- Pour qui ? Les personnes proches de la retraite ou très averses au risque.
- Allocation type : majoritairement des fonds en euros. En termes de support, il peut s'agir de fonds euros, fonds obligataires ou produits structurés prudents par exemple.

### 2 - Le profil équilibré-e

- L'objectif : chercher un équilibre entre performance et sécurité. La tolérance au risque est modérée.
- Pour qui ? Les épargnant-es à horizon moyen-long terme.
- Allocation type : un mix équilibré de fonds en euros, obligations et UC. Par exemple, des SCPI, des ETF monde ou

encore des fonds diversifiés.

### 3 - Le profil dynamique

- L'objectif : viser une performance maximale à long terme. La tolérance au risque élevée.
- Pour qui ? Les jeunes actif-ves ou les investisseurs à long horizon.
- Allocation type : une majorité d'actions et de supports dynamiques. Il peut s'agir d'ETF Nasdaq, de fonds actions thématiques ou de private equity par exemple.

## Peut-on changer de profil investisseur-e en cours de route ?

La réponse est oui : votre profil peut évoluer dans le temps, en fonction de votre âge, de vos objectifs, ou de votre situation personnelle. Rien n'est figé.

Si vous êtes en gestion libre, vous pouvez modifier votre allocation directement depuis votre espace client ou en passant par un-e conseiller-e. Cela consiste à arbitrer entre vos supports (par exemple, basculer une partie de vos UC vers des fonds en euros).

En gestion pilotée, il vous suffit de demander un changement de profil à votre assureur ou via la plateforme. Votre allocation sera alors automatiquement ajustée à la nouvelle stratégie.

Un dernier mot : Prudent-e, équilibré-e ou dynamique, il n'y a pas de bon ou de mauvais choix - seulement celui qui colle à votre réalité d'aujourd'hui. Vous pouvez également utiliser notre [comparateur](#) pour mieux comprendre les dessous de chaque contrat.

D'autres articles qui pourraient vous être utiles :

[PER : que choisir entre la rente et le capital selon votre situation ?](#)

[Comment souscrire à un PER et bien choisir son contrat](#)